



Gestionnaire
du Réseau de Transport d'Electricité

Les présidents de l'AMF et de RTE invitent conjointement les maires à redoubler les efforts de maîtrise de la consommation d'électricité aux heures de pointe

La vague de froid observée depuis la semaine dernière a généré des niveaux de consommation d'électricité exceptionnellement élevés, en particulier à la pointe du soir (aux environs de 19 heures). Grâce à la disponibilité des centrales des différents producteurs français, et aux capacités d'échange avec les pays voisins européens, ces pointes de consommation ont été maîtrisées et des ruptures d'approvisionnement ont pu être évitées, même si la situation est plus tendue dans certaines régions, notamment Bretagne et PACA.

Ces pointes de consommation nécessitent le recours à des centrales de production plus émettrices de CO2 (fioul et charbon).

Redoubler les efforts de maîtrise de la consommation d'électricité aux heures de pointe en hiver participe donc à la lutte contre le changement climatique. Par des gestes simples, chacun peut y contribuer.

En conséquence, dans le cadre du partenariat signé en décembre dernier, Jacques PÉLISSARD, Président de l'Association des maires de France (AMF) et Dominique MAILLARD, Président du directoire de Réseau de Transport d'Electricité (RTE) appellent l'attention des maires sur l'intérêt, au cours de l'hiver :

- de prendre les dispositions nécessaires pour maîtriser la consommation municipale d'électricité entre 17 heures et 20 heures (dans les équipements publics, les bureaux, pour les mises en lumière, l'éclairage public...),
- de relayer cette information auprès de leurs administrés en les engageant à faire le même effort (éteindre la lumière dans les pièces inoccupées et moduler la température dans ces pièces si elles sont chauffées à l'électricité, fermer les volets la nuit, utiliser les appareils électroménagers après 20h - lave-linge, lave-vaisselle, sèche-linge, éteindre les appareils en veille...).

L'association des maires de France regroupe près de 36 000 maires et présidents de communautés, en exercice, dans les communes des départements et territoires français, de métropole et d'outre-mer, sans aucune discrimination liée à la taille de la commune/communauté ou au parti politique auquel appartient le maire ou le président. Sa représentativité en fait un interlocuteur incontournable des pouvoirs publics.

RTE, est le gestionnaire du réseau de transport d'électricité français. Entreprise de service public, il a pour mission l'exploitation, la maintenance et le développement du réseau haute et très haute tension. Il est garant du bon fonctionnement et de la sûreté du système électrique. RTE achemine l'électricité entre les fournisseurs d'électricité (français et européens) et les consommateurs, qu'ils soient distributeurs d'électricité ou industriels directement raccordés au réseau de transport.

Contacts presse AMF :

Marie-Hélène Galin : +33 (0)1 44 18 13 59

Contacts presse RTE :

Thierry Lartigau : +33(0)1 41 02 16 78 ou +33 (0)6 23 67 83 93

Alexia Rièrè : +33 (0)1 41 02 15 69 ou +33 (0)6 60 54 22 17

Pour en savoir plus :

<http://www.amf.asso.fr>

<http://www.rte-france.com/>